

VOTRE PORTAIL PATIENT HOPITAUX 86

Quels documents sont accessibles sur Hôpitaux 86 ?

Les documents accessibles pour les patients sont les suivants :

- la lettre de sortie d'hospitalisation
- le compte-rendu de passage aux Urgences
- le compte-rendu d'hospitalisation
- le compte-rendu opératoire
- le compte-rendu de consultation
- l'ordonnance de sortie
- les résultats d'analyses biologiques prescrites par la ville
- le compte-rendu d'imagerie
- les images produites par le CHU et le GHNV

Les documents concernant la génétique ne sont pas accessibles sur le portail.

En première intention le médecin aura accès aux documents dont il est destinataire.

Le patient peut adapter l'outil à sa convenance pour la prise de connaissance des documents : classement chronologique, paramétrage des notifications, intégration de documents produits par le professionnel, information sur le cercle de confiance, images interprétables grâce à un logiciel spécialisé...

Comment accéder au portail Hôpitaux 86 ?

L'accès à l'intégralité du dossier patient par la médecine de ville ne se fait que sur autorisation expresse du patient. Cet accès est encadré par de strictes exigences de confidentialité pour garantir à la fois l'authenticité du médecin qui se connecte et l'accord du patient. Tous les médecins publics et privés de Nouvelle Aquitaine, d'Indre et d'Indre-et-Loire sont d'emblée habilités à se connecter au portail, ainsi que tous les médecins du CHU et du GHNV. Les médecins de ville des autres départements peuvent être habilités après une procédure de déclaration et de validation.

Pour le patient, l'accès se fait par le site internet du CHU ou du GHNV (Lien Portail Hôpitaux86 sur la page d'accueil)

Le mode opératoire pour utiliser le logiciel est le suivant

- 1- Sur la page d'accueil du Portail cliquer sur la case « Demande d'inscription »

CONNEXION

AUTHENTIFICATION FORTE

IDENTIFIANT / MOT DE PASSE

Identifiant

Mot de passe

Pour une sécurité optimale, vous allez recevoir un code par e-mail ou par SMS.

Comment voulez-vous recevoir votre code ?

par SMS par e-mail

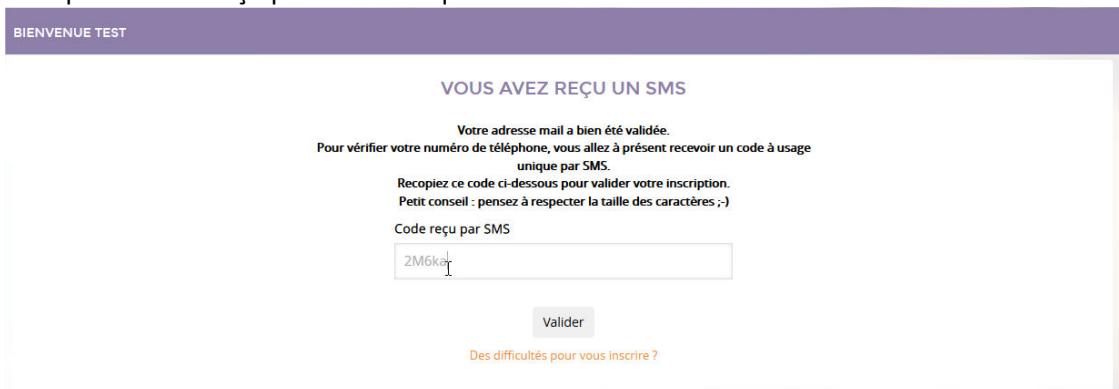
[Mot de passe oublié ?](#) [Recevoir mon code](#)

[Demande d'inscription](#)

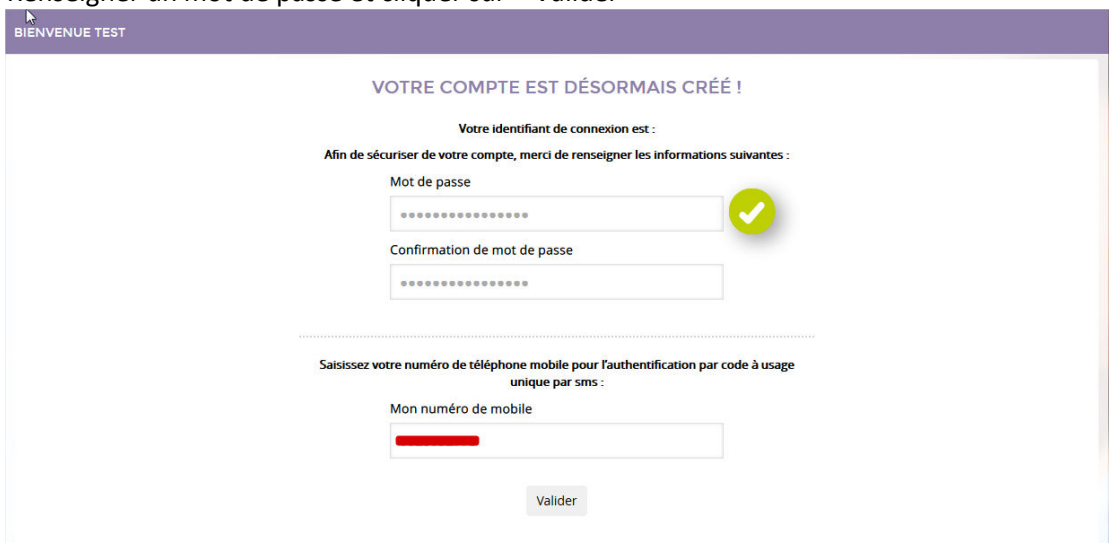
- 2- Renseigner l'adresse mail, la date de naissance (ces deux données doivent être identiques aux données fournies lors de la dernière venue à l'hôpital), le code qui évite les robots et cocher la case des TERMES et CONDITIONS D'UTILISATION puis cliquer sur « Envoyer »
- 3- Il faut ensuite valider l'adresse mail fournie pour poursuivre l'inscription. Un SMS sera envoyé sur le numéro de téléphone portable donné lors de la dernière venue à l'hôpital.



- 4- Recopier le code reçu par SMS et cliquer sur « Valider »



- 5- Renseigner un mot de passe et cliquer sur « Valider »



L'inscription est maintenant terminée et donne accès au dossier patient en cliquant sur l'icône « Portail Patient Hôpitaux 86 ».

Quelles sont les principales fonctionnalités du portail Patient Hôpitaux 86 ?

- Vue 360 degrés du dossier du patient : vue globale du dossier du patient (derniers documents déposés, correspondance, etc...)

- Ligne de vie : vue parcours de soins du patient, avec les documents déposés au cours du temps
- Vue documentaire : affichage sous forme de classeur des différents éléments du dossier
- Agenda : Gestion, planification des disponibilités et des rendez-vous du patient
- Correspondance : Discussion avec les professionnels chargés de suivre le patient
- Traçabilité : Consultation des accès au dossier du patient et des droits d'accès pour ce dossier

En cas de difficulté ou de question, vous pouvez saisir le CHU de Poitiers et le GHNV à l'adresse mail suivante : hopitaux86@chu-poitiers.fr